

demeura élevé pendant presque toute la période de crise. Les prix ont monté et ils ont monté depuis le début de la guerre, en dépit du plafond. Tous ceux qui ont acheté des instruments aratoires le savent. Il y a quelques mois, j'ai dû payer \$2,050 pour un tracteur qui m'aurait coûté \$1,600 en 1939 et j'ai payé \$2,050, même après la réduction de 10 p. 100 au chapitre de l'impôt sur le change. Les prix des instruments aratoires dont le cultivateur a besoin demeureront élevés lorsque descendront les prix des produits agricoles.

Ce que les cultivateurs canadiens demandent, c'est une sorte d'équilibre entre les prix minimums de leurs produits et les prix des articles qui entrent dans leurs frais de production. Voilà ce qu'ils demandent, mais la mesure introduite par le Gouvernement ne laisse prévoir rien de ce genre.

Autre point. Le Gouvernement place-t-il toutes les autres industries du Canada sur le même pied que l'agriculture? Une commission d'exportation s'occupe des produits textiles, et une autre commission d'exportation du bois d'œuvre. On n'a encore, que je sache, fixé aucun prix maximum sur les produits que peut vendre le marchand de bois. Il est vrai que ses exportations sont soumises au contingentement, mais il peut exiger pour ses produits exportés tout prix que l'acheteur consent à lui payer. Aux populations européennes, le bois d'œuvre est tout aussi important que les produits alimentaires. J'ai visité ces pays l'automne dernier avec d'autres honorables membres de la Chambre, et je me suis rendu compte du degré de destruction des maisons en Europe. Les maisons et les vivres ont leur importance. Rien n'indique encore pourtant que le Gouvernement ait l'intention de placer les autres industries sur le même pied que l'agriculture. Je compte que le ministre nous renseignera à ce sujet, lorsqu'il prendra la parole.

Que désire au Canada l'industrie agricole?

M. BURTON: Un juste traitement.

M. WRIGHT: En effet, comme le dit l'honorable député. C'est tout ce que l'agriculture demande. Elle ne demande pas, elle n'a jamais demandé de privilèges spéciaux. Tout ce qu'elle veut, c'est un traitement équitable. Elle n'ambitionne que sa juste part du revenu national, suivant le volume de sa production, suivant aussi la quantité de main-d'œuvre qu'elle emploie. C'est tout ce qu'ont jamais réclamé ses organisations, et elles ne l'ont jamais obtenu. La seule période, depuis ma naissance, où l'agriculture a obtenu sa juste part du revenu national, est celle de 1915 à 1919, pendant la dernière guerre. Même de

nos jours, si élevés que puissent être les prix des produits agricoles, l'agriculture canadienne ne reçoit pas sa juste part du revenu national.

L'agriculture espère retirer pour elle-même de grande avantages de l'organisation de sa propre industrie. Elle a invité le Gouvernement à adopter une loi sur l'organisation du marché des produits naturels, permettant aux cultivateurs de s'organiser en vue d'obtenir pour leurs produits les meilleurs prix possibles. Elle désire une loi sur l'organisation du marché des produits naturels qui permette à l'agriculture organisée, lorsque la majorité des producteurs d'une denrée agricole exprime le désir de créer une commission du marché, d'avoir cette commission et de veiller à ce que la totalité de ce produit soit vendu par son intermédiaire, empêchant ainsi une petite proportion de producteurs de la même denrée d'en désorganiser tout le marché.

Les cultivateurs sont prêts à se conformer aux règlements adoptés par les gouvernements, fédéral et provincial, sur la qualité de leurs produits, afin de protéger le consommateur. Si cela se fait et si nous avons des commissions de marché et d'exportation qui s'occupent du surplus des produits agricoles destinés à l'exportation, de façon à permettre au Gouvernement, dans les ventes à des pays étrangers, d'intervenir par des accords à long terme, conclus avec les pays importateurs, en vue de la stabilisation du marché d'exportation, l'agriculture n'en demandera pas davantage.

J'ai eu l'automne dernier le plaisir de visiter l'Angleterre et de m'entretenir avec plusieurs membres de son gouvernement. Ils ne veulent pas, je le sais, revenir aux marchés des spéculateurs en ce qui concerne les vivres de la Grande-Bretagne. Ils ont l'intention d'acheter par l'intermédiaire d'organismes d'Etat et ils préféreraient traiter avec les organismes coopératifs et les agences d'Etat dans les pays d'où ils importent ce dont ils ont besoin. Ils seraient disposés à conclure des contrats à long terme qui donneraient satisfaction tant aux consommateurs européens qu'à nos producteurs.

Mais les mesures législatives actuelles indiquent tout le contraire. Elles indiquent que le Gouvernement a l'intention de retourner au mode de vente du blé en honneur en 1939, au moment de la déclaration de la guerre. C'est-à-dire que nous aurons une commission du blé qui sera prête à accepter les livraisons des cultivateurs. La Bourse des grains de Winnipeg fonctionnera de nouveau et les producteurs qui ne voudront pas livrer leur blé à la commission pourront le vendre sur le marché libre. On a fixé le prix minimum si bas que plusieurs cultivateurs se ver-